



Date de dépôt : 6 mai 2026

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de Léo Peterschmitt : Conséquences de l'annulation de l'Assemblée citoyenne pour la démocratie ?**

En date du 20 mars 2026, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

L'Assemblée citoyenne pour la démocratie organisée par le DCS a été annulée par le conseiller d'Etat en charge suite à la R 1083 au grand dam de l'auteur de cette question. Afin d'éclaircir les conséquences de cette annulation, je serais reconnaissant au Conseil de bien vouloir répondre point par point aux questions suivantes :

- *La résolution demande l'annulation de l'édition 2026. Une édition 2027 (selon les mêmes ou d'autres modalités) est-elle envisagée ?*
- *La résolution demande de publier de façon transparente le coût global de cette assemblée, qu'en est-il ? Et combien de ces coûts avaient déjà été engagés/dépensés lors de l'annulation de l'Assemblée citoyenne ?*
- *La résolution demande de clarifier ses compétences et champs d'activités. Qu'est-il entrepris en la matière pour une éventuelle édition 2027 avec l'aval du Grand Conseil ?*
- *Quelle alternative propose le Conseil d'Etat pour répondre à l'objectif 3.5 du programme de législature 2023-2028 (accroître la participation démocratique) ?*
- *L'annulation de l'ACD a été justifiée par l'absence de volonté de l'ensemble des acteurs concernés. Qu'est-il prévu pour y remédier et « fédérer les volontés afin de garantir la pleine réussite d'un futur projet similaire » ?*

- *Pourquoi le projet d'Assemblée citoyenne pour la démocratie n'a-t-il pas été formellement annoncé ou présenté au Grand Conseil ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

- *La résolution demande l'annulation de l'édition 2026. Une édition 2027 (selon les mêmes ou d'autres modalités) est-elle envisagée ?*

Plusieurs projets sont en cours de réflexion afin de continuer à innover dans les domaines de la participation et de la citoyenneté. Les premières actions seront probablement mises en œuvre durant le second semestre 2026.

- *La résolution demande de publier de façon transparente le coût global de cette assemblée, qu'en est-il ? Et combien de ces coûts avaient déjà été engagés/dépensés lors de l'annulation de l'Assemblée citoyenne ?*

Le budget total du projet s'élevait à 518 806 francs, dont 280 853 francs avaient déjà été engagés pour la phase préparatoire – qui a duré 2 ans – au moment de l'annulation. A l'exception de 70 000 francs dépensés pour la communication et l'élaboration du dispositif de facilitation, il convient de souligner que les autres dépenses, essentiellement liées au développement du projet par l'Université de Genève, constituent un socle utile qui pourra être valorisé dans le cadre d'autres projets en cours de réflexion en matière de participation citoyenne.

- *La résolution demande de clarifier ses compétences et champs d'activités. Qu'est-il entrepris en la matière pour une éventuelle édition 2027 avec l'aval du Grand Conseil ?*

L'Assemblée citoyenne pour la démocratie ne disposait d'aucun pouvoir décisionnel et visait à formuler des recommandations dans un cadre structuré, transparent et encadré. Elle constituait un dispositif complémentaire, permettant d'associer à la réflexion démocratique des publics peu représentés dans les canaux traditionnels, sans interférer avec les prérogatives institutionnelles.

Dans la perspective d'une édition future ou de projets similaires, ces éléments feront l'objet de clarifications complémentaires avec le Grand Conseil.

- ***Quelle alternative propose le Conseil d'Etat pour répondre à l'objectif 3.5 du programme de législature 2023-2028 (accroître la participation démocratique) ?***

L'objectif 3.5 est activement poursuivi par le Conseil d'Etat depuis son inscription à son programme de législature. Il est utile de rappeler ici que de nombreuses initiatives ont été réalisées en la matière, comme par exemple les Conseils des habitants, Synepolis ou encore la campagne « La première fois, ça s'oublie pas ».

La chancellerie d'Etat déploie également une série d'actions structurée autour de projets facilitant l'accès aux droits politiques (supports en français facile à lire et à comprendre – FALC –, contenus en langue des signes, formats audio), le développement d'outils comme la « Notice citoyenne », ainsi que des travaux en cours sur le vote électronique et la récolte de signatures en ligne.

En outre, la chancellerie d'Etat coordonne un groupe de travail interdépartemental qui regroupe tous les services actifs dans le spectre de la participation citoyenne. Chacun conduit des projets y relatifs en lien avec leur politique publique.

- ***L'annulation de l'ACD a été justifiée par l'absence de volonté de l'ensemble des acteurs concernés. Qu'est-il prévu pour y remédier et « fédérer les volontés afin de garantir la pleine réussite d'un futur projet similaire » ?***

Différentes options sont à l'étude afin de renforcer l'adhésion des acteurs concernés et de construire un dispositif susceptible de faire consensus. L'objectif est de pouvoir présenter, le moment venu, une proposition consolidée au Grand Conseil.

- ***Pourquoi le projet d'Assemblée citoyenne pour la démocratie n'a-t-il pas été formellement annoncé ou présenté au Grand Conseil ?***

S'agissant d'un dispositif consultatif et non contraignant, destiné à émettre des recommandations, sa mise en œuvre ne nécessitait pas de présentation formelle au Grand Conseil.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :

Thierry APOTHÉLOZ